

Négociation Annuelle Obligatoire du 02/02/2023

Chers Collègues,

La seconde réunion de négociation portant sur la NAO locale s'est tenue cet après-midi.
Les bases de ce nouvel accord sont posées :

- **Une prime PPV** (Prime de Partage de la Valeur ex prime Macron) versée au mois de Février 2023 de 1000 €.
- **Un intéressement conséquent** (Atterrissage prévu de l'ordre de 4,2 Millions d'euros comme l'année dernière) accompagné d'un supplément de 800 K€, soit 5 Millions (moyenne de 4 Millions ces 5 dernières années...).
- **Un plan de carrière clair** accompagné d'un seuil de rémunération et d'augmentation par métier pour les collègues du réseau va être mis en œuvre.

Nous avons pu également suggérer d'autres nouveautés à savoir :

- **La possibilité de se faire payer jusqu'à 3 Jours de CP à partir du Compte Epargne Temps.**
- **Le passage du ticket restaurant à 11€** (contre 10€ actuellement) avec une prise en charge minimum de 6€ (contre 5€ actuellement) par l'employeur (nous demandons 6,6€ de prise en charge soit 60%)

Nous attendons le retour sur ces 2 points précis avant de nous positionner mais il semblerait que ce soit en bonne voie.

Sachez compter sur NOUS pour défendre vos intérêts !

Pour tous renseignements, contactez vos élus et représentants du Syndicat Unifié UNSA

Vos Délégués Syndicaux



Syndicat Unifié Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté

SYNDICAT DE TOUS LES SALARIÉS !

3 bis Bd des Martyrs de la Résistance – 21000 DIJON - Tél. : 03 80 78 82 16 – Courriel : sucebfc@live.fr